



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 114838

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la place du médicament homéopathique dans le système de santé français. Près d'un Français sur dix se soigne grâce à l'homéopathie. Ce mode de traitement est une réponse aux attentes de nombreux Français et médecins en matière de soins, et il ouvre de nouvelles perspectives notamment en matière de coût. La branche homéopathique s'inquiète des répercussions de la baisse du taux de remboursement de 65 % à 35 % depuis 2004 et de l'incidence du prix bloqué du médicament depuis 1988 sur les charges de fonctionnement des entreprises homéopathiques. En conséquence, et en raison de l'intérêt à faire appel à la thérapeutique homéopathique face aux problématiques de santé publique, il lui demande quelles mesures sont envisagées pour garantir le taux de remboursement des médicaments homéopathiques, et, d'autre part, s'il envisage d'augmenter le prix du médicament plafonné depuis 1988.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114838

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13528